Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 079-217900943-20250626-2025_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Prêt à taux fixe pour la construction d'une chaufferie bois à l'Espace Carmin

Le vingt-six Juin deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

Présents : Christine SOULARD - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT - Sébastien PLAUD - Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU – Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Jean-Marie BIRTÈGUE

Secrétaire : Dominique LIAULT

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 50 000 EUROS destiné à financer la construction d'une chaufferie bois à l'Espace Carmin.

Cet emprunt aura une durée de 7 ans

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **7 ans**, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **progressif (avec échéances constantes)** du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 3.35 % l'an.**

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de **150 EUROS**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.
L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 079-217900943-20250626-2025_40-DE

Mme Christine SOULARD, Maire de Clessé, est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus
Publié ce jour
Certifié exécutoire

Le Maire :

MAIRIE DE CLESSE
79 (Deux-Sèvres)

Le Secrétaire de séance :